

Le sabbat : conte valaisan

Autor(en): **Solandieu**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **60 (1922)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-217048>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

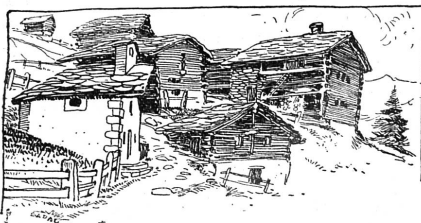
ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



LE SABBAT

Conte valaisan.

LA croyance au Sabbat est une efflorescence du Moyen-âge. On le représentait sous l'aspect d'une grande assemblée nocturne, où les sorciers se réunissaient, sous la présidence de Satan, pour accomplir des conjurations criminelles et se livrer aux actes les plus immondes.

Les lois du Moyen-âge décrétèrent, contre ceux qui étaient soupçonnés ou qui s'occupaient de se rendre au Sabbat, la peine de mort, précédée des plus horribles tortures.

Presque chaque région, en Valais, a sa légende du Sabbat; une, dans sa source originelle, mais très différente dans les détails que la tradition a variés à plaisir.

Le Sabbat de la vallée de Salvan est, de tous les Sabbats valaisans, celui qui se rapproche le plus de celui du val d'Hérens, que je vais vous raconter.

Le voici, dans sa forme ingénue, telle que je l'ai recueillie de la bouche de Antoine-Marie Sempy.

* * *

En ce temps-là, dans un petit hameau de la commune d'Hérémence, une femme quittait mystérieusement la maison, tous les samedis, sans que nul ne pût s'expliquer la cause de ces disparitions subites et périodiques.

Lors de n'avoir jamais pu surprendre le départ de sa femme, le mari, un nommé Gourdin, qui voulait en avoir le cœur net, lui demanda, un jour, comment il se faisait que, tous les samedis soirs, elle désertait le domicile conjugal, sans avertir personne.

Pour toute réponse, sa femme l'invita à la suivre, lui promettant qu'il n'aurait pas à s'en repentir.

Le samedi suivant, au soir, les deux époux se rendirent ensemble devant la grande cheminée de la cuisine, où se trouvaient deux gros boucs noirs. L'homme et la femme montèrent en croupe, et, en un clin d'œil, furent emportés par la cheminée.

Peu après, ils se trouvaient transportés dans une salle magnifique, si somptueusement ornée, que tout y était d'or, de velours et de soie. Une table y était dressée, chargée de mets les plus tentants, le vin y pétillait dans des amphores de cristal et des gobelets d'argent serties de pierres précieuses. Un parfum étourdissant cuivrait plus encore les convives que la fumée des nectars capiteux qui leur étaient servis à profusion.

Après le banquet, qui fut extrêmement joyeux, chaque invité devait se présenter devant le Maître de Céans, un grand gaillard à figure étrange, où de grands yeux noirs et obliques brillaient comme des charbons ardents, tandis que ses lèvres de feu avaient un sourire diabolique. Il était tout de soie rouge vêtue, portait le pourpoint, le haut de chaus-

se et la toque de quelque prince exotique, et ses pieds fourchus se dissimulaient sous des cothurnes cramoisis. C'était messire Satan, en personne.

Entre l'amphitryon et ses hôtes, un rapide colloque avait lieu, dans lequel le premier s'enquerrait auprès des derniers des prouesses de sorcellerie qu'ils avaient accomplies.

Quand le tour de Gourdin fut venu, sa femme le présenta à son maître comme un néophyte qui ferait désormais partie de la secrète assemblée. Belzébuth eut un rictus sinistre, qui lui fendit la bouche jusqu'aux oreilles, tant sa joie était grande.

— Alors, dit-il au nouveau venu, je vais inscrire sur ce grand livre vos noms et qualités, que veuillez décliner...

Le pauvre Gourdin, qui commençait à avoir la chair de poule et à se méfier de ce qu'il voyait autour de lui, répondit qu'il savait écrire et désirait lui-même s'inscrire sur le livre des membres de l'assemblée.

Satan eut un geste furtif de mécontentement.

— Qu'à cela ne tienne! répondit-il cependant, voulant payer d'audace; mon brave homme, vous êtes le premier qui rompt avec la coutume; tenez, voici la plume, écrivez!

Gourdin, tremblant, prit la plume qui lui était tendue; mais il l'avait à peine entre les doigts, qu'il se sentit brûler jusqu'aux os. Il eut pourtant la force de tracer sur le livre une grande croix qui remplissait toute la page, puis il s'évanouit, au milieu d'un fracas épouvantable.

Quand il revient à lui, il se trouva sur une colline, à quelque distance du village. L'air était pur et embaumé, le ciel d'un bleu clair, la campagne était baignée de soleil et de rosée, un joyeux carillon se faisait entendre dans la vieille église paroissiale. C'était le matin d'un beau dimanche.

Gourdin, encore étourdi, se remémora les péripéties de la tragique soirée qu'il venait de passer et rentra chez lui, la tête basse et le cœur brisé. En revoyant sa femme, qui le reçut avec d'amers reproches, il connut un tel chagrin qu'il en mourut le jour-même.

Solandier.



PIERRO BORNU ET SÈ Z'ANO

Pierro Bornu, on bon fifaire,
Revegnât, à pi, dè la fàre,
Avoué chi z'ano, bin compta
Que l'avai deinsè atzela.
L'hommo crâai la patze bouna,
Et dza l'escomptavé fortouna
D'on asse bon et biau martzi.
Mô, quand l'eut zu on pou martzi,
Vâtzè-te pas que noutron Pierro,
Vauu s'arreta po bare on verro;
D'ailleu l'étai tot mou dè tzu.
L'attatzè dan sè z'animau
Dè coûte 'na bouna gargotta,
Yô savai lo vin à sa potta,
Pu s'ein va sè désaltèrà.
Ma fâi, sè pas s'ein a traou prâ,

Mâ, tant est-le que l'iré chique
Quand l'a fallhiu sè sallhi dique.
Assebin, lo pouro zicau
Montè-te su on bourisquo
Solido, gros, atant que sâdzo
Po pouâi regagni son velâdzo.
Mâ, tot d'on coup!... Peuh! quienta peinna
Quienta surprâssa jut la sinna,
Dè ne pllie vaire dèvant li
Que cin bîtes à accoullhi!...
L'avurè dâi get coumé la lena!
Du coup lè recomptè tzu iena.
Mâ, lè dix coup l'aoubliè adì
L'aliboron qu'est dèso li.
Tot dépita, coumé on peinsè,
Monsu Bornu a bin concheince
Qu'on l'âi a roba on grison.
L'arrevè dan à la maison.
Yô, sein dèchèdre dè montura.
Le racontè se n'aventura
A sa fenna que risâi dza.
Ein lâi pregneint se n'écourda.
— Te mè fâ on biau capitaino!
So lâi repond la Madeleine;
Dè biau savâi, yô l'a passa!...
Va cutzi avoué tè roussin;
Câ, se tè, te n'âi vâi que cin, (5)
Po quant à mè, i'ein vâto sa! (7)

Emile Dt.

Ce n'est rien. — S'étant engagé dans la cour d'une ferme pour écourter son chemin, un jeune homme est attaqué par un chien qui lui a attrapé le fond de son pantalon. Il hèle le fermier, occupé dans la grange : — Hé! là, rappelez donc votre cabot.

— Y faut pas avoir peur; y n'est pas méchant. Seulement, voilà, y n'est pas habitué à votre figure.

M. C.

LES ROCHAT ET « LE GRAND TOIT »

DE la Patrie Suisse
Au cours de la seconde moitié du XV^{me} siècle, un industriel et entrepreneur Franc-Comtois, Vinet Rochat, de Villedieu, s'établissait à proximité du couvent fondé, en 1126, sous le nom de « Leona », par le moine Gobert, de l'ordre des Prémontrés, sur les rives de la rivière, aujourd'hui appelée « La Lionne », qui, sortie des Chaudières de l'Enfer, s'en va, à sept cents mètres de là, se jeter dans le lac de Joux.¹ En 1480, il obtenait, de l'abbé Jean Pollens, pour lui et ses trois fils, des terres et des pâturages au Mont du Lac, le cours de La Lionne, dès sa source jusqu'aux murs du Couvent, pour y construire forges, martinets et hauts-fourneaux, le droit de couper, dans les forêts de l'abbé, le bois nécessaire à son industrie, de moudre à ses moulins, sans payer d'émînes, d'être enseveli, lui et ses descendants, dans le cimetière du couvent.

Deux de ses fils, continuant sa tradition, obtiennent, en 1524, de l'abbé Claude, aux Charbonnières, sur la rive gauche du lac Brenet, des terres où ils se fixent, tout à la fois cultivateurs et industriels, comme l'indique la roue qui figure dans les armoiries des Rochat. Tels furent les premiers représentants, dans notre pays, de la nombreuse famille qui porte leur nom, si nombreuse qu'au XVIII^{me} siècle, une compagnie de milices était tout

¹ L'« Abbaye du Lac de Joux » est l'origine de la commune actuelle, qui en perpétue le nom.